

ans
uc de
rgogne
1712)
Philippe Louis, duc
d'Orléans Bourbo
Regent) (+ 1710
(+ 1723)
Louis-Hé
Louis
Louis-CHARDIN
Bourbo
(+ 1748)

jacques madaule

histoire

de france 2

de louis XIV à napoléon III

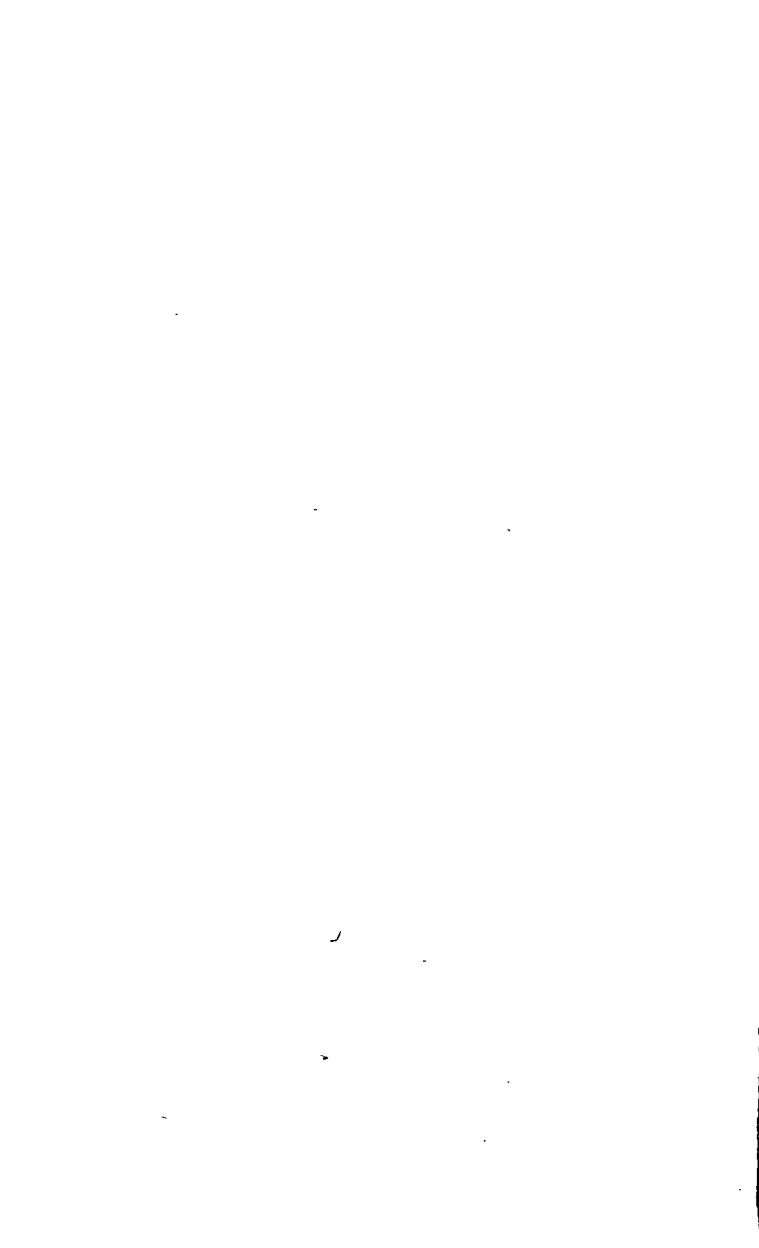


idées nrf

Extrait de la publication

LOUIS-
PHILIPPE I^{er}

Le du
d'Enghi



***Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous les pays, y compris l'U. R. S. S.
© Éditions Gallimard, 1943 et 1945.***

L I V R E V

Louis XIV

(1661-1715)

CHAPITRE PREMIER

LES ANNÉES RADIEUSES (1661-1679)

Quand, à la mort de Mazarin, Louis XIV, âgé de vingt-trois ans, déclare que, désormais, il gouvernera lui-même et qu'il n'y aura plus de premier ministre, un vaste ensemble de conjonctures heureuses a fait de la France la première des puissances européennes. Je ne dis pas qu'il n'y ait quelques ombres au tableau. Il ne faudrait pas croire, en particulier, que les plaies douloureuses de la Fronde et de la guerre aient été toutes cicatrisées. Certaines ne le seront jamais. Si les protestants se sont signalés par leur loyalisme, le catholicisme est profondément divisé par le conflit qui met aux prises Port-Royal et la Compagnie de Jésus. Une certaine sève drue et forte paraît, d'autre part, sur le point de s'épuiser. Si Condé, Turenne, Corneille vivent encore et sont capables de remporter des victoires, Descartes est mort et Pascal va mourir. Mais ils sont remplacés par une telle floraison de génies différents que l'on n'a pas le sentiment d'un vide. La Fontaine, Boileau, Racine, Molière, Bossuet sont au comble ou à l'aurore de leur immortelle fécondité. Tout ce qui était trouble ou tumultueux s'apaise. Nous entrons dans l'âge de la perfection pacifique.

On s'est appliqué de nos jours à soulever tant de lauriers pour apercevoir ce qui se cachait derrière. Il est arrivé qu'on ne l'ait pas trouvé particulièrement

beau. Mais il faut se garder d'un parti pris de dénigrement qui réduit les gloires en poudre sans expliquer leur prestige. La grandeur de la France classique est dans une souveraine harmonie que nous ne décelons pas moins dans le domaine politique et social que dans celui des lettres et des arts. Harmonie de la nation et du roi. On s'était battu pour n'avoir point de premier ministre ; voici que, répondant à un vœu presque unanime autant qu'à ses désirs personnels, le roi déclare qu'il n'y en aura plus. Il est jeune, il est beau, il cède parfois aux passions sans que jamais en souffre sa naturelle majesté. Il est l'image d'elle-même en qui la nation se reconnaît, s'admire, est presque disposée à s'adorer. Si l'on objecte que son génie fut médiocre, c'est ne rien dire. Il avait précisément le génie qu'il fallait pour représenter la France à la France. Or, tandis qu'il prépare à grands frais son Olympe de Versailles, la monarchie administrative et bureaucratique installe paisiblement son appareil. Elle a plus de continuité que le roi lui-même. Quand Louis XIII succède à Henri IV, Louis XIV à Louis XIII, nous sommes frappés par les contrastes entre ces trois premiers Bourbons, contrastes que Saint-Simon a cruellement soulignés dans le parallèle qu'il leur a consacré et qui tourne à l'exaltation de Louis XIII. Mais les chefs des grandes administrations se prolongent et persévèrent à travers tous les changements. C'est Louvois qui succédera à Le Tellier, Lionne à Servien, et Colbert lui-même était une créature de Le Tellier. Dynasties de ministres au-dessous de la dynastie régnante, et presque aussi durables qu'elle, car elles s'appuient sur des bureaux encore plus fixes que les ministres, sur tout un réseau d'agents au fond des provinces les plus reculées : intendants qui cessent d'être des commissaires extraordinaires pour devenir les tout-puissants représentants de la monarchie, mais pourtant ils n'ont pas de pouvoir propre, ils dépendent étroitement des bureaux de Versailles, comme d'eux-

mêmes dépendent les subdélégués. Une aristocratie d'administrateurs qui se recrutent parmi les maîtres des requêtes de l'Hôtel, forme le soubassement inébranlable de la monarchie. Louis XIV peut régner, et même gouverner. L'administration est en mains sûres.

Y a-t-il des mécontents ? Certes. Mais la nation ne les suit pas. Elle est fatiguée de se déchirer elle-même pour des causes douteuses. Les parlements renoncent pour plus de cinquante ans à leurs prétentions politiques. Le clergé, la noblesse et même la bourgeoisie n'aspirent plus qu'aux faveurs royales. Tout, néanmoins, repose sur la personne du monarque, et c'est de là que viendra le mal et finalement la destruction de cet équilibre si rare. « L'État, c'est moi. » Que le mot ait été, ou non, prononcé, il revêt une importance qui dépasse singulièrement l'anecdote, et l'on doit, dans l'ordre politique, le comparer au : « Je pense, donc je suis. » Malgré tous les efforts des légistes, l'ancienne France n'avait pas connu l'État, au sens antique et moderne du terme. Le lien de subordination était demeuré strictement personnel. L'administration, de plus en plus complexe, gardait un caractère domestique et comme familial. Pourtant, elle n'avait pas tardé à vivre de sa vie propre, avec des traditions qui se transmettaient d'âge en âge, quel que fût le roi régnant. Cette histoire autonome et souterraine, dont nous sommes encore bien loin de connaître tous les détails, paraît au jour justement avec le règne personnel de Louis XIV. C'est alors que l'État abstrait se découvre. Il suffirait, par exemple, d'étudier l'emploi du mot État dans le vocabulaire de Corneille pour voir combien cette abstraction a pris de force entre 1640 et 1660. Mais que va être le roi lui-même ? Sera-t-il, suivant la conception qui prévaut en Prusse au xviii^e siècle, le premier serviteur de l'État, anéantira-t-il sa personne dans l'État, ou bien, au contraire, identifiera-t-il l'État à sa propre personne ? Louis XIV adopte résolument la seconde position. Elle présente

l'avantage de mettre au service de l'État toute l'énorme réserve de dévouement qu'une longue tradition attache à la personne du monarque. Mais elle offre un risque très grave : celui de subordonner au jugement et aux passions d'un homme le bien commun de la nation. Ce risque ne peut être conjuré que par une harmonie constante entre le roi et son peuple. Cette harmonie était donnée à Louis XIV par les circonstances mêmes de son arrivée au pouvoir. Il n'a pas su la maintenir.

Efforçons-nous de le juger sans passion. On ne doit pas oublier, tout d'abord, qu'il n'était Français qu'à moitié. S'il est le petit-fils d'Henri IV, il n'est pas moins le petit-fils de Philippe III, et l'influence de sa mère Anne d'Autriche a été sur lui prépondérante. Certes, depuis la mort de Louis XIII, Anne d'Autriche s'est toujours conduite en reine de France. Elle n'en est pas moins Espagnole par une foule de traits. Il n'est pas jusqu'à la monarchie administrative, par exemple, dont le premier modèle n'ait été offert par Philippe II. De même pour la cour. Henri IV et Louis XIII, pour des raisons assez différentes, avaient été fort peu des hommes de cour. Anne d'Autriche, au contraire, a aimé la cour. Jamais, au dire de tous les mémorialistes, il n'y régna un ton plus juste et un aussi grand air que du temps de la reine mère. Elle a vraiment restauré la cour de France, qui s'était abîmée, au siècle précédent, dans les turpitudes des derniers Valois. Cette cour, qui deviendra, par un progrès continu, celle de Louis XIV et le modèle de toutes les cours européennes, c'est l'Espagne qui, pour une grande part, en inspire l'ordre et l'étiquette. Ce n'est plus tant, autour du roi, l'assemblée des hommes et des femmes les plus distingués du royaume, qui n'empruntent pas leur éclat à la monarchie, mais soutiennent le sien, par le leur propre ; l'assemblée hiérarchisée des pairs et des vassaux autour du seigneur souverain, qu'une figuration magnifique, un luxe dont la vanité même rehausse la splendeur. Le monarque a

une face brillante, fastueuse et inutile, qui est la cour, et une face obscure, silencieuse et efficace, qui est la bureaucratie. L'une et l'autre, d'ailleurs, l'éloignent également de la nation. Anne d'Autriche n'a pas eu moins d'influence sur la religion de Louis XIV. Il fut sincèrement croyant, même au temps de ses maîtresses, et sincèrement dévot dans la seconde partie de son règne. Mais c'était une dévotion peu éclairée. Il était ignorant des choses de la religion comme on ne le fut guère qu'en Espagne. Cette ignorance explique bien des erreurs et des brutalités inutiles.

Dans l'amour que la France entière éprouve pour son jeune roi, en 1661, il entre donc une part d'illusion. Cette lune de miel devait pourtant durer vingt ans. C'est que la nation et le roi se rencontrent pour désirer la gloire. Encore un mot, comme celui d'État, qu'il conviendrait d'analyser soigneusement dans le vocabulaire des classiques, et en particulier de Corneille. La gloire qui tend à remplacer l'honneur, c'est comme l'État qui se confond avec la personne du monarque. Or, la France paraît, en 1661, capable de tout entreprendre avec succès. Des États protestants qui sont nos alliés traditionnels, Suède et Hollande, aucun n'est en mesure de nous inquiéter sérieusement. La restauration de Charles II d'Angleterre en 1660 est à coup sûr une garantie pour la France et, le 1^{er} avril 1661, Monsieur, frère du roi, a épousé Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II. Nous n'avons donc rien à craindre, d'aucun côté, au Nord. En Allemagne depuis la constitution de la ligue du Rhin, la France peut compter sur un grand nombre d'alliés. L'Autriche se relève difficilement de ses défaites et ne cesse pas d'être menacée jusque dans Vienne, par le Turc, notre ancien allié. Quant à l'Espagne, malgré ses revers, elle a conservé l'essentiel de ses possessions européennes et toutes ses dépendances américaines. Mais elle est profondément épuisée, sous un roi vieillissant et qui n'a pour successeur qu'un enfant maladif, dont l'Europe

attendra la mort pendant trente ans. Toutes ces puissances ont, au reste, des intérêts divergents et, par exemple, de 1664 à 1667, l'Angleterre et la Hollande seront en guerre. Il est donc vrai que la France est « le pôle principal sur lequel roulent tous les intérêts de la chrétienté ». Nous avons le choix entre deux politiques : ou bien profiter de la situation pour achever notre territoire et mener enfin à son terme cette politique des frontières naturelles, qui figurait dans le testament de Richelieu, ou bien exercer sur l'Europe l'hégémonie qui avait été autrefois celle de la maison d'Autriche. Il est facile de reprocher à Louis XIV de n'avoir pas choisi entre ces deux attitudes. Mais il semble bien que le choix fût impossible. Si, en effet, la France cherche à conquérir ses « frontières naturelles » elle coalise presque automatiquement l'Europe contre elle, en sorte que la domination de l'Europe et les frontières naturelles, c'est dans le même mouvement qu'on les gagne ou qu'on les perd.

Louis XIV et son premier ministre des Affaires étrangères, Hugues de Lionne, l'ont fort bien compris. Quand le jeune roi fait une politique dite de magnificence, quand il humilie en 1661 l'Espagne et obtient partout la préséance pour ses propres ambassadeurs sur ceux du roi Catholique ; quand, en 1662, il oblige les Anglais à renoncer en notre faveur au salut de leur pavillon, quand il bafoue le pape en 1663 à propos de l'affaire de la garde corse ; quand il intervient, en 1664, aux côtés de l'Empereur contre les Turcs à la bataille de Saint-Gothard, il faut bien voir là autant d'épreuves de force, qui préparent les engagements décisifs. Quant à la France, elle s'enchantait de l'orgueil ombrageux de son jeune roi.

Pourtant, quelque bonne que fût, dans l'ensemble, la situation qu'avait laissée Mazarin, elle présentait un point faible : les finances. Le cardinal n'avait jamais distingué les siennes propres de celles de l'État et le surintendant Nicolas Fouquet avait favorisé ces confusions, qui n'étaient pas sans profit pour lui-même.

Sur les dénonciations de Colbert, Louis XIV fit arrêter Fouquet en septembre 1661 et lui intenta un procès criminel assez scandaleux, qui dura jusqu'en 1664. Bien qu'elle ait profondément ému l'opinion, cette affaire Fouquet ne présente à aucun moment de véritable danger pour Louis XIV et nous voyons, par elle, arriver au pouvoir l'un des hommes les plus éminents qui aient jamais servi le roi, l'un de nos plus grands ministres, et peut-être le plus grand, si l'on admet que Richelieu fut autre chose qu'un simple ministre. Fils d'un marchand drapier, entré jeune dans les bureaux de Le Tellier, passé de là au service personnel de Mazarin, Colbert est le type même de ces grands commis qui n'ont jamais manqué à nos rois. Figure âpre et ingrate, qui ne dédaignait pas de faire sa propre fortune et celle des siens, il a la passion du travail, le génie de l'administration et de l'économie. C'est lui qui fournit à Louis XIV les moyens de sa magnificence au dedans et au dehors et qui donna au royaume, pendant quelques années, cette prospérité éclatante sans laquelle les peuples n'ont pas le sentiment concret de leur grandeur.

Il fut, dans la pleine acception du terme, pendant vingt-deux ans, sous des titres divers, un véritable ministre de l'Économie nationale. Rien de plus inexact que de voir en lui surtout un argentier. « Il n'y a que l'abondance d'argent dans un État, écrivait-il, qui fasse la différence de sa grandeur et de sa puissance. » Mais il ne s'agit pas seulement ici, ni même surtout, de l'argent qui est dans les caisses de l'État. C'est l'argent des particuliers, dont parle aussi Colbert. Il sait que la prospérité d'un État n'est faite que de celle des personnes privées. La phrase que nous venons de citer établit seulement — et la chose est capitale au xvii^e siècle — la primauté de l'économique. L'ordre dans les finances de l'État n'est donc qu'une partie d'une œuvre beaucoup plus vaste. Certes, Colbert utilisa les vieilles méthodes : faire rendre gorge à quelques traitants, réduire les arrérages

des emprunts que Fouquet et ses prédécesseurs avaient contractés dans des conditions très dures. Pour les recettes, il diminua la taille, que payaient les seuls roturiers et augmenta les aides, qui étaient des impôts indirects pesant sur toutes les classes de la population; il institua le papier timbré et divers monopoles qui devaient avoir une longue fortune, par exemple celui du tabac. Mais surtout il régularisa la comptabilité publique et fit tenir compte exact des recettes et des dépenses. Pourtant Colbert a échoué sur le terrain financier. Si le budget fut en équilibre pendant quelques années, cela cessa en 1672 et le ministre, à la fin de sa carrière, dut recourir aux mêmes expédients que ses prédécesseurs : emprunts, ventes d'offices et même refonte des monnaies. L'échec de Colbert montre combien l'ancienne monarchie était irréformable sur le plan financier. C'est qu'il ne saurait exister d'ordre dans les finances si l'emploi de l'argent n'est pas contrôlé par ceux qui le fournissent. Le problème financier posait un problème politique. On ne saurait reprocher à Colbert de ne l'avoir pas résolu, ni même directement abordé.

Il pensait d'ailleurs, que si les finances publiques étaient nourries par une prospérité économique toujours croissante, le problème, qui ne comportait pas de solution à l'intérieur, en recevrait pourtant une, de l'extérieur. Quelles sont les conditions de l'enrichissement d'un pays? C'est, pense Colbert, qu'il vende à l'étranger plus qu'il ne lui achète. La balance des paiements sera alors, en sa faveur, et il ne cessera d'attirer l'or qui est le signe matériel de la richesse. Si la France se suffit à elle-même, au point de vue agricole, elle est fort en retard au point de vue industriel et commercial. Il faut donc créer ou développer en France les industries qui lui manquent ou qui sont insuffisantes. Mais pour que ces industries prospèrent et qu'elles affrontent heureusement la concurrence étrangère, il faut encore que leurs produits soient d'une qualité incontestable.

C'est pourquoi Colbert attire en France les meilleurs ingénieurs et ouvriers de l'étranger ; c'est pourquoi il impose aux manufactures françaises des règlements très rigoureux, qui devaient se révéler paralysants à la longue, mais qui, au moment où ils ont été rédigés, représentaient le dernier état du progrès industriel. De plus, l'État protège et subventionne ces industries, en sorte que le système de Colbert est le premier grand exemple d'une intervention de l'État dans les moindres détails de la vie économique, pour un motif qui ne soit pas purement fiscal. Mais l'industrie ne suffit pas à créer de la richesse, il faut encore faire circuler les produits. La vitesse de la circulation des produits est au moins aussi importante que leur volume. Aussi Colbert aurait-il voulu supprimer les douanes intérieures, et il y réussit dans l'étendue des cinq « grosses fermes », qui couvraient plus d'un tiers du territoire. Quant au commerce avec l'étranger, Colbert se servit surtout, pour le diriger, des tarifs douaniers, qui n'avaient guère été manipulés jusqu'alors que pour des raisons fiscales. Mais enfin le commerce extérieur suppose avant tout une marine marchande. Colbert savait l'avantage qu'il y a pour un pays à transporter ses propres marchandises et même, s'il se peut, les produits étrangers.

L'exemple, qu'il avait sous les yeux, de l'Angleterre et de la Hollande le lui montrait tous les jours. La marine marchande prend donc, sous son ministère, un grand essor. Il s'intéresse également aux colonies, qui sont alors considérées comme des sources de matières premières et, dans une moindre mesure, des débouchés pour les industries de la métropole. Aussi voit-on se créer, de 1664 à 1670, quatre compagnies de commerce : la *Compagnie des Indes orientales*, qui fera concurrence aux Hollandais dans l'océan Indien ; la *Compagnie des Indes occidentales*, qui se heurtera aux Anglais et aux Espagnols en Amérique du Nord et aux Antilles. Les deux autres Compagnies, celle du Nord, pour le com-

merce dans la Baltique, et celle du Levant, pour le commerce en Méditerranée, ont moins d'importance. Elles témoignent pourtant qu'aucun secteur commercial n'échappait à la vigilance de Colbert. Mais cette grande politique maritime et commerciale suppose une puissante marine de guerre. Mazarin s'était désintéressé de la marine comme de beaucoup d'autres choses et il ne restait à peu près rien, en 1661, de la flotte créée par Richelieu. Colbert la refit intégralement, et plus puissante que jamais. Il ne se contenta pas de faire construire des navires, il se préoccupa encore de les pourvoir d'officiers et d'équipages dignes d'eux. Quant aux ports, il est le vrai fondateur de Brest, de Rochefort qui succède à Brouage et de Toulon, chef-lieu des galères. On le considère à bon droit comme le créateur de notre marine de guerre, où nombre de règlements encore en vigueur remontent à Colbert. Marine de guerre et marine marchande permettent la reprise de l'effort colonial. Ici Colbert est le premier à fixer des méthodes qui pour l'époque ne manquaient pas d'humanité. Il comprend que les solitudes de l'Amérique du Nord ne seront jamais suffisamment peuplées par des éléments d'origine française. Il faut donc associer les indigènes à notre œuvre, et pour cela, les assimiler. On doit, écrit-il à propos du Canada, « appeler les habitants du pays en communauté de vie avec les Français », les « instruire dans les maximes de notre religion et même dans nos mœurs », de manière à « composer avec les habitants du Canada un même peuple et fortifier par ce moyen cette colonie, changer l'esprit de libertinage qu'ont tous les sauvages en celui d'humanité et de société que des hommes doivent avoir naturellement ». Si Colbert n'avait rien fait qu'écrire et pratiquer ces maximes, il mériterait pour cela seul le nom de grand. Au point de vue colonial, nous le trouvons donc partout, et son œuvre lui survit et se développe après sa mort. Il songe à peupler le Canada et il y introduit l'administration directe, si


bien que la Nouvelle-France est gouvernée comme n'importe laquelle de nos provinces, ce qui est une autre façon de pratiquer l'assimilation. Il encourage des explorations comme celles de Joliet et du père Marquette qui découvrent le Mississipi et celle, enfin, en 1681-1682, de Cavelier de La Salle qui, le premier, descend le grand fleuve américain, qu'il nomme fleuve Colbert et, le 9 avril 1682, prend solennellement possession, au nom de Louis XIV, du pays qu'il a baptisé la Louisiane. Aux Antilles Colbert fait planter de la canne à sucre qui enrichira les îles ; sous son ministère les Français s'établissent en Guyane, prennent possession de Haïti, enlèvent aux Hollandais les comptoirs du Sénégal. Si l'établissement en force aux Indes a échoué, du moins la Compagnie conserve-t-elle deux comptoirs pleins d'avenir, à la mort de Colbert : Surate et Pondichéry.

Cette œuvre économique, maritime, coloniale, n'épuise pas encore toute l'activité de Colbert. Il a repris et continué le grand travail législatif du xvi^e siècle, faisant publier, en 1667, le *Code Louis*, qui simplifie la procédure civile et tend à l'unifier ; en 1669, c'est l'*Ordonnance criminelle* ; en 1673, l'*Ordonnance du commerce* ou *Code marchand* ; en 1681 enfin l'*Ordonnance de la Marine*. C'est encore Colbert qui établit à Paris, en 1667, un « Lieutenant général de police » qui est l'ancêtre de notre préfet de police. Avoir donné à l'économique la première place dans ses préoccupations et créé la police moderne, cela suffit pour montrer à quel point Colbert tire les dernières conséquences de la transformation de la monarchie. N'oublions pas qu'il pensionna les écrivains et les artistes, qu'il fonda des académies et des écoles, entre autres l'Académie de France à Rome et l'« École des jeunes de langues », qui deviendra notre École des Langues Orientales.

Comme la galerie des Glaces s'étend du salon de la Paix à celui de la Guerre, c'est ainsi que Louis XIV,

dans les années glorieuses de son règne, s'appuie également sur Colbert et sur Louvois. Il serait, d'ailleurs, injuste de les opposer comme la paix et la guerre. C'est un peu plus subtil. Si, d'une façon générale, et exception faite pour la guerre de Hollande, Colbert se montre hostile aux entreprises guerrières, c'est d'abord parce qu'elles réduisent son rôle au profit de son rival ; c'est ensuite qu'elles tendent à désorganiser les finances en augmentant les dépenses et en diminuant les recettes ordinaires, parce qu'elles font obstacle au développement du commerce et de l'industrie. Mais Colbert et Louvois, au cours de ces années harmonieuses, représentent, beaucoup plus que la paix et la guerre, deux tendances antithétiques de notre politique. La France, à moitié maritime et à moitié continentale, est attirée par la mer et par les colonies, par ce commerce qui fait l'enviable prospérité de l'Angleterre et de la Hollande ; mais elle est retenue par l'Europe, dont la menace n'est jamais longtemps absente de ses frontières de terre. Or, il est fort difficile, pour ne pas dire impossible, de lutter en même temps contre les puissances maritimes et contre les puissances continentales. On l'a bien vu, au cours des siècles, toutes les fois que l'Angleterre s'allie contre nous, soit à la Bourgogne, soit à Charles Quint, soit à Philippe II. Le drame de la France, c'est d'avoir presque toujours été forcée de choisir entre Colbert et Louvois. Le bonheur unique de Louis XIV, c'est d'avoir pu, pendant quelques années, se servir également de l'un et de l'autre.

Louvois, fils et successeur de Le Tellier, créature de Richelieu et serviteur fidèle de Mazarin, achève de constituer notre armée. Son œuvre est beaucoup moins originale que celle de Colbert. Depuis Richelieu au moins, il y a ici continuité, grâce précisément à Le Tellier. Il est même souvent difficile de savoir, dans l'œuvre commune, ce qui revient au père et ce qui revient au fils. En gros, l'armée permanente de l'ancienne monarchie

-  littérature
-  philosophie
-  sciences
-  sciences humaines

jacques madaule : histoire de france 2

1661-1871... Ces derniers siècles comptent double, ou triple. Louis XIV, la Régence. Les fortunes changent de mains, et c'est toujours la bourgeoisie qui gagne. A la fin, elle fait sauter la banque avec l'aide du peuple. L'aube se lève sur une forêt de piques et de bonnets rouges. Robespierre rêve de Sparte. Que le peuple rentre dans ses tanières ou se fasse tuer sous l'uniforme ! Napoléon, restaurateur de l'ordre, y pourvoira. Quand la France fatiguée s'abandonne au roi revenu, les ultras romantiques rêvent d'un nouveau Moyen Age. Mais la Bourgeoisie veille. Elle a trouvé en Louis-Philippe un roi selon son cœur. Le deuxième Napoléon, préside à l'établissement des grandes entreprises capitalistes jusqu'au jour où il trébuche dans une guerre absurde. Il faudrait armer le peuple, comme en l'An II, pour changer la défaite en victoire. On préfère la capitulation et le massacre. Cependant la France continue.